

VILNIAUS PEDAGOGINIS UNIVERSITETAS  
UŽSIENIO KALBŲ FAKULTETAS  
PRANCŪZŲ FILOLOGIJOS IR DIDAKTIKOS KATEDRA

**Daiva Mickūnaitytė**

# **LA PHONOLOGIE OU LA PHONÉTIQUE FONCTIONNELLE**

Mokymo metodinė priemonė

*Vilniaus  
pedagoginio  
universiteto  
leidykla*  
Vilnius 2008



UDK 804.0(075.8)  
Mi53

Leidinyi apsarstyti Vilniaus pedagoginio universiteto Uzsienio kalbu fakulteto tarybos posedyje 2008 m. balandzio men. 29 d. (protokolo Nr. 7), Uzsienio kalbu fakulteto Prancuzu filologijos ir didaktikos katedros posedyje 2008 m. balandzio men. 25 d. (protokolo Nr. 5) ir rekomenduotas spaudai.

Recenzentai:

doc. dr. Rasa Matonienė (Vilniaus pedagoginis universitetas)

doc. dr. Zita Tarvydienė (Vilniaus pedagoginis universitetas)

## TABLE DES MATIERES

I. PRÉFACE .....	5
II. INTRODUCTION .....	6
III. INTERDÉPENDANCE DE LA PHONÉTIQUE ET DE LA PHONOLOGIE ...	7
IV. ORTHOÉPIE OU COMMENT PRONONCER LE FRANÇAIS CONTEMPORAIN .....	9
V. HABITUDES ARTICULATOIRES DU FRANÇAIS .....	11
VI. ASSIMILATION. MÉCANISME DE L'ASSIMILATION ET DE L'ACCOMMODATION .....	12
a. Assimilation à distance: l'harmonisation vocalique .....	13
b. Accommodation .....	14
VII. INTONÈMES FRANÇAIS .....	15
VIII. UNITÉS MÉLODIQUES DU FRANÇAIS .....	17
a. Structures mélodiques de la phrase .....	18
IX. ACCENTUATION EN FRANÇAIS .....	21
X. ASPECT PHONOSTYLISTIQUE .....	23
XI. VOCABULAIRE .....	27
XII. ANNEXE .....	32
XIII. BIBLIOGRAPHIE .....	35



# **I. PRÉFACE**

Cet ouvrage théorique sur la phonologie des langues est destiné aux étudiants de niveau avancé qui étudient le français comme langue étrangère.

Le choix du sujet a été déterminé par le fait que pour le cours théorique de phonologie nous ne disposons pas encore de support théorique permanent. En conséquence les étudiants et les professeurs n'ont pas la possibilité de s'informer sur ce sujet lorsqu'ils en ont besoin.

Pour la présentation des questions théoriques nous nous sommes référés à une série de sources spécialisées. Dans cet ouvrage nous en présentons une version quelque peu simplifiée tenant compte du caractère et de la durée du cours dont une partie importante est destinée aux travaux pratiques des apprenants.

Cet ouvrage se réfère au programme élaboré par les professeurs du département de philologie et de didactique françaises.

Auteur

## II. INTRODUCTION

Le nombre des sons, même à l'intérieur d'une seule langue, est presque illimité. On ne prononce pas deux fois de suite une voyelle ou une consonne de la même façon. L'entourage du son diffère d'un cas à l'autre. L'accentuation, la vitesse du débit, le registre varient d'une occasion à l'autre. Il y a entre les individus des différences de prononciation qui s'expliquent par des différences anatomiques ou par des habitudes individuelles. Ces différences ne gênent pas la compréhension. Elles ne sont pas perçues par les sujets parlants.

On est donc en droit de se demander pourquoi, malgré toutes ces différences on identifie les voyelles et les consonnes. Pourquoi identifions-nous le *a* après *l* avec un *a* après *s* ou *t* ? Et pourquoi croyons-nous entendre la même consonne dans *qui* et dans *coup*, dans *tas* et dans *tôt* ? Les spectrogrammes nous font voir des unités acoustiquement différentes dans des cas divers.

La réponse est que le *a* après *s* et le *a* après *l*, le *r* roulé et le *r* uvulaire, sont identiques au point de vue de leur fonction linguistique. Certains traits des sons du langage sont importants pour l'identification, d'autres ne le sont pas. Chaque voyelle et chaque consonne articulées dans un contexte contiennent des traits distinctifs (pertinents ou distinctif) à côté d'un nombre de traits non distinctifs (non pertinents). Par exemple, en français la distinction entre *l* sonore et *l* sourd n'est pas utilisée comme en gallois. Donc, c'est un trait non pertinent (non distinctif). Le Français ne peut pas changer le sens d'un mot en remplaçant le *l* sonore par un *l* sourd et vice versa. Ainsi, la différence n'est pas fonctionnelle en français. Ici les deux *l* sont des variantes du même phonème.

### III. INTERDÉPENDANCE DE LA PHONÉTIQUE ET DE LA PHONOLOGIE

*La phonétique et la phonologie* sont deux sciences interdépendantes.

*La phonétique* détermine la nature physiologique des sons. Ses unités sont *les voyelles, les consonnes et les semi-voyelles*.

*La phonologie* fait partie de la phonétique et envisage les sons du point de vue de leur fonction dans une langue. Ses unités sont *les phonèmes*.

Il est sans importance que nous prononcions *chèvre* avec une voyelle longue ou brève, si bien que les deux sons ne constituent pas deux phonèmes, parce que le mot reste lui-même, en dépit des deux prononciations différentes. En revanche, prononcer *pas* et *bas* avec une consonne du même type (occlusives, orales, labiales), sauf que la première est sourde et la seconde est sonore, change le mot: *p* et *b* constituent donc deux phonèmes. Les fautes dans l'emploi de phonèmes détruisent le sens; ce sont des fautes dites phonologiques.

Ainsi on dit de deux phonèmes qu'ils sont en opposition. Il y a donc opposition en français entre *p* et *b*, *t* et *d*, etc., puisqu'il est possible de changer le sens d'un mot en remplaçant l'un par l'autre (*rit* : *lit*, *peau* : *beau*, *thé* : *dé*, *vie* : *vue*, etc.). Mais il n'y a pas opposition entre *r* antérieur et *r* postérieur, ou entre *l* sonore et *l* sourd. Toutes les langues n'utilisent ni le même nombre d'oppositions, ni les mêmes types d'oppositions.

Ainsi la recherche des unités se fait à partir d'un échantillon de la langue d'observation, que l'on appelle *un corpus* transcrit phonétiquement.

Premièrement on dresse la liste des sons proches, comme, par exemple, en français [*e*] et [*ɛ*], et l'on cherche à établir si la différence phonétique qui les sépare a ou n'a pas de valeur fonctionnelle (syn. distinctive), c'est à dire si elle est utilisée pour distinguer des mots de sens différents. Pour s'en assurer, on a recours à une procédure fondamentale en grammaire, *la commutation*. On peut tirer la conclusion dira alors que si deux sons, apparentés phonétiquement, *commutent* (c.à. d peuvent être échangés), dans un entourage identique, et que cela entraîne un changement de sens, ils constituent deux phonèmes distincts. Par exemple, en français standard le *cas* pour les deux sons cités et l'on peut ainsi opposer *été* [*ete*] et *était* [*ete*]

ouvert]. *Été* et *était* constituent ainsi ce que l'on appelle *une paire minimale*, un couple de mots formellement identiques, sauf sur un point, et différents sémantiquement. Donc [e] et [ɛ] constituent deux phonèmes, que l'on note entre barres obliques /e/ et /e ouvert/.

Du point de vue phonétique, selon le mode et le point d'articulation, la consonne *l* est caractérisée comme constrictive, orale, sonore et dentale. Pourtant, le phonème n'a pas de sens en lui-même; sa valeur distinctive ne lui vient qu'en sa qualité de composant d'un mot. Ainsi dans le mot, le phonème apparaît sous forme de différentes *variantes* (un phonème dans un milieu phonétique concret). Par exemple: dans le participe *lui* nous avons la voyelle labiale *u* qui labialise la consonne dentale *l* parce que la voyelle est en position tonique, c'est-à-dire position forte. Donc dans ce mot nous avons *une variante labialisée* de la consonne *l*. Dans le mot *peuple* – variante de *l* sous sa forme assourdie à cause de *p* sourd, etc.

*On appelle variantes deux sons ou plus, qui ont des ressemblances physiologiques et acoustiques qui fonctionnent dans des positions phonétiques différentes, appartenant, en même temps, à un même phonème.* Il est à noter que deux variantes d'un même phonème ne peuvent pas se substituer parce que toute variante est due à un entourage phonétique déterminé. Ainsi elles assument le rôle distinctif.

Les exemples précédents ont notamment permis de montrer que la nature articuloire et acoustique d'une consonne peut être modifiée par la voyelle qui précède ou qui suit. Par exemple, les différences que l'on perçoit dans la production de *k* (occlusive, orale, sourde, vélaire) lorsque l'on oppose les mots *qui* et *coup* (consonne vélaire : consonne palatale) font de ces deux réalisations *des variantes combinatoires* (syn. *allophones*) du même phonème *k*; elles sont appelées combinatoires car elles dépendent de la mise en relation de *k* avec *u* et *i*.

Il existe *des variantes dites libres*. Prenons le *r*; un francophone utilisera en fonction de ses origines géographiques, du milieu socioculturel, soit un *r parisien* (c'est la prononciation standard de cette consonne, dite également *r dorsal* dans la mesure où elle est articulée avec le dos de la langue), soit un *r roulé* où la pointe de la langue se soulève vers les alvéoles supérieures et vibre, d'où aussi son nom de *r alvéolaire* (dans quelques régions, la Bourgogne par exemple). Puisque la réalisation de ces différents *r* n'est pas conditionnée par le contexte mais dépend de l'histoire individuelle du locuteur, donc on parle de *variantes libres*.



## **IV. ORTHOÉPIE OU COMMENT PRONONCER LE FRANÇAIS CONTEMPORAIN**

On veut toujours comprendre pourquoi il faut dire ainsi, quelles sont les tendances profondes de la phonétique française et ce qui justifie du point de vue utilitaire, c'est-à-dire fonctionnellement, les efforts qu'on fera pour parler correctement.

L'orthoépie enseigne quelles doivent être la juste répartition et l'utilisation des sons corrects dans les mots.

Le critère de norme de la prononciation pour l'allemand, par exemple, est un ensemble de règles sur lesquelles les spécialistes se sont mis d'accord. Elle est artificielle en ce sens que, telle quelle, elle n'existe dans aucune région.

C'est différent en Espagne, où la bonne prononciation se fonde sur le Castillan de Castille, région du centre de l'Espagne.

En France les choses ont pris une autre tournure. Pour des raisons politiques ou sociales, la Cour puis la bourgeoisie se sont longtemps imposées. La question se pose, peut-on choisir un critère régional?

L'époque est révolue où telle province, la Touraine notamment, pouvait prétendre pratiquer le français le plus pur. Jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle on accepta cette norme, fondée sur le fait que la Cour résidait souvent dans les châteaux de la Loire. De nos jours, tout en étant agréable, la phonétique tourangelles est marquée d'archaïsmes.

Peut-on imiter la prononciation parisienne?

A Paris, dans les milieux cultivés on trouve bien des variations. La prononciation soignée des Parisiens cultivés nés vers le début du XX<sup>e</sup> siècle était plus stable; les recherches sur les sociolectes parisiens actuels enseignent qu'ils sont moins connus qu'on ne croit et en pleine évolution. Alors choisira-t-on un critère socioculturel, "le bon usage" des personnes cultivées?

Ce qu'on présente comme tel dans certaines rubriques de journaux, est traité d'un archaïsme.

Pour celui qui observe "le français tel qu'on le parle", il est plus difficile qu'on ne croie de séparer le "bon usage" des traits phono stylistiques du snobisme mondain: postériorisations et ouvertures vocaliques, relâchements articulatoires, etc. Il est à noter que la prononciation des personnes les plus cultivées est marquée de traits populaires ou régionaux, fort tenaces. Les flottements sont plus nombreux que les points solides: on peut dire *paie* [pɛ] ou *paye* [pɛj]. Mais tôt ou tard, le second l'emportera, parce qu'il représente une innovation et qu'il s'accorde mieux avec les tendances phonétiques générales.

Les contours du phonétisme français sont flous, mais le noyau "utile" est bien défini. Nous savons les mérites de la langue populaire (non vulgaire), novatrice et fonctionnelle et ceux de la langue littéraire, bien riche de sa longue histoire, pourtant il convient d'éviter le trop populaire comme le trop archaïsant.

Les moyens de communication de masse, radio et télévision, fournissent des "modèles" accessibles, tout en étant prestigieux.

Le français écrit non seulement s'est maintenu, mais s'est renforcé. On doit en chercher la raison paradoxalement dans le développement de la radio et de la télévision qui a répandu une certaine manière de parler.

La grande majorité des énoncés radiodiffusés ou télévisés est conforme à un même modèle de prononciation. Si tous les Français ne le pratiquent pas, tous le comprennent sans peine.

En ce qui concerne la diction les conseils de diction surtout quand on lit à haute voix et quand on parle en public sont les suivants : ralentissez votre débit; émettez le souffle correctement et parlez sur le souffle, c'est très économique; inspirez suffisamment, faites des pauses mais sans rompre le mouvement du texte; articulez avec précision, cela permet de vous faire parfaitement comprendre avec un minimum d'effort; délimitez les groupes selon le sens et la syntaxe; variez votre intonation.

## V. HABITUDES ARTICULATOIRES DU FRANÇAIS

Les habitudes articulatoires du français moderne ont certains traits particuliers qui opposent le français à plusieurs autres langues. P. Delattre a cru possible de les ramener à trois modes : tendu, antérieur, croissant.

*Le mode tendu* c'est la tension musculaire constante qui est sans cesse maintenue. Ainsi, le français n'a pas de *diphthongues* (ex. : lit. au, ai, ei, uo, etc.) car le timbre des voyelles ne change pas au cours de l'émission.

Le français n'a non plus de *consonnes affriquées* (ex. : lit. c, č, dž, etc.) parce que la tension musculaire les a éliminées de la langue vers le XIV<sup>e</sup> siècle de même que les diphthongues au cours de la deuxième moitié du Moyen Âge (XIV<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> s.).

*Le mode antérieur.* L'articulation française a un caractère antérieur. La plupart des voyelles et des consonnes du français moderne sont articulées dans la partie antérieure de la bouche. Le français possède 9 voyelles et 17 consonnes formées dans la partie antérieure de la cavité buccale. Il n'y a que 6 voyelles et 3 consonnes qui soient formées à l'arrière de la bouche.

On peut observer le mode antérieur dans les mouvements de la langue ou des lèvres. Par exemple, dans la série *il plut, il pleut* - [y, ø] – le caractère des voyelles est doublement assuré par la position de la langue, aussi bien que par celle des lèvres.

D'autre part, le français anticipe la position d'une voyelle en articulant la consonne précédente. Ainsi toute consonne qui est suivie d'une voyelle arrondie s'articule elle-même avec les lèvres arrondies.

*Le mode croissant.* Le terme "croissant" signifie que les sons, les syllabes et les unités accentuelles se réalisent avec une énergie physiologique qui commence doucement et s'accroît progressivement.

En définitive, pour résumer les habitudes articulatoires du français:

- toute articulation française est caractérisée par une tendance antérieure;
- le système phonétique est dominé par l'articulation labiale. La langue connaît une série complète de voyelles antérieures arrondies;
- les voyelles ont un timbre précis et ne montrent aucune tendance à la diphthongaison;
- l'accent est faible, les syllabes inaccentuées sont presque aussi nettement articulées que les syllabes accentuées.

## VI. ASSIMILATION. MÉCANISME DE L'ASSIMILATION ET DE L'ACCOMMODATION

*L'assimilation* ce sont différentes sortes de changements dont un son est susceptible d'être affecté quand il subit l'influence d'un son voisin, en particulier, modification d'une consonne au contact immédiat d'une autre. L'assimilation se fait entre deux sons du même ordre, soit entre consonnes, soit entre voyelles.

Quand deux consonnes sont en contact, l'une d'elles communique à l'autre un de ses traits articulatoires, *totalemment* ou *partiellement*. La plus faible est victime de la plus forte (c.à.d. sonore ou accentuée). Nous pouvons observer, par exemple, le comportement des consonnes qui sont en contact dans le mot *vingt-deux* [vɛ̃t- dø]. La consonne sourde [t] étant plus faible parce qu'elle n'est pas accentuée, que la consonne sonore, la consonne [t] s'assimile et devient sonore. Ainsi, c'est *une assimilation régressive de sonorisation, totale*.

L'assimilation est souvent ainsi dite *régressive* (syn. *anticipante*) quand dans un groupe consonantique, la première consonne peut être totalement ou partiellement sonorisée: c'est *l'assimilation régressive de sonorité, partielle ou totale*. Par exemple, dans le mot *Chapdelaine* [pd], *bec de lièvre* [kd], le [p] et le [k], en fin de syllabe sont en position implosive (faible), c'est pourquoi ils subissent l'influence du [d], plus fort parce qu'explosif (à l'initiale de syllabe), celui-ci leur communique une partie de sa sonorité. C'est une assimilation de sonorité régressive, partielle.

Dans *gaff(e) véritable*, une assimilation se produit entre les deux mots si on ne fait pas entendre le *e* muet : à moins de renforcer et d'allonger artificiellement [f] il y a une sonorisation partielle du [f], et si on parle vite on révèle seulement un [v:] long.

Dans *mess(e) de nuit* croyant dire [sd], nous prononçons [zd], c'est-à-dire [sd] > [zd].

La disparition du *e* muet à l'intérieur du mot aboutit à des groupes de consonnes qui s'assimilent dans le mot *clav(e)cin*, [v] > [f]. C'est une cause d'ambiguïté dans *à j(e)ter/ach(e)ter*. S'ils veulent l'éviter, les orateurs n'ont qu'une ressource: maintenir le *e* muet.

Normalement, la sonorité du [d] en position implosive (faible), c'est-à-dire au début d'une syllabe, est plus affectée par l'occlusive dans *coup d(e) canne* [dk] où [d] > [t] = [tk], que par la constrictive [ʃ] dans *coup d(e) chapeau* où l'on prononce [dʃ], c'est-à-dire [ʃ] et [k] sont sourds, mais [k] est occlusive et [ʃ] est constrictive.

On note un assourdissement total dans *abcès* où [b]>[p]=[ps]. Dans *têt(e) dure, dites donc*, prononcés rapidement, on entend plutôt un [d:] long et dans *grand(e) ville* sans e muet se dit souvent [granvil], c'est une *nasalisation totale progressive*.

Une consonne particulièrement forte peut exercer son influence à la fois sur le son qui précède et sur le son qui suit. Par exemple, dans *je crois*, le [k] assourdit [ʒ] et [r] en prononciation rapide [ʃkrwa].

Une assimilation est dite *réciproque* quand un son influence un autre son en contact, tout en étant lui-même influencé. Par exemple, dans le mot *cuit* le [ɣ] s'assourdit partiellement sous l'influence du [k] sourd, alors que celui-ci se labialise partiellement sous l'action d'une voyelle [ɣ] labiale, fermée, longue.

## A. ASSIMILATION À DISTANCE: L'HARMONISATION VOCALIQUE

Une comparaison du timbre par spectrogramme de l'article dans *les lits* et dans *les baies* montre que la voyelle du premier article est plus fermée que celle du second. Le timbre de la voyelle *e* inaccentuée est influencé par celui de la voyelle accentuée *i* qui est plus fermée que [ɛ] dans *baies*. C'est l'harmonisation vocalique qui joue à l'intérieur du groupe accentuel, véritable assimilation à distance.

Dans *les hommes* [lɛ'zɔm] et *les prés* [le'pre] il y a une *assimilation à distance* surtout nette pour *e* inaccentué qui s'ouvre dans le premier cas et qui se ferme dans le deuxième.

Dans les couples *laissé/laissons* [lɛse] et [lɛsɔ], *baisser/baissant* [bese] et [besã] le deuxième mot possède le *e* de la syllabe initiale qui tend à s'ouvrir. Il est à noter qu'à l'Est de la France le français tend à ouvrir tous les *e* prétoniques sans distinction.

## B. ACCOMMODATION

C'est le changement que subissent les consonnes en contact immédiat avec les voyelles et inversement. L'accommodation est toujours partielle.

Ainsi, l'accommodation se manifeste dans l'articulation des consonnes suivies de voyelles qui transmettent aux consonnes leurs traits particuliers: le caractère labialisé communiqué à n'importe quelle consonne (*tu* [tʏ], *cause* [ko:z]); le caractère palatalisé (*du* [dʏ], *site* [sit]). Dans le couple *qui* – *cou* il s'agit de deux sons [k] distincts articulatoirement et acoustiquement. Le caractère de la consonne est modifié par l'influence de la voyelle subséquente.

Dans *qui* du français populaire parisien, tout se passe pour l'oreille comme si un [j] se développait entre [k] et [i]. La langue passant nécessairement par le lieu du [j], il suffit d'un ralentissement pour que ce son devienne audible.

Au contact d'une consonne la voyelle est donc toujours un son accommodant ou assimilant et la consonne un son accommodé ou assimilé.

L'accommodation en français est essentiellement régressive. Par l'effet d'une accommodation double, une consonne intervocalique sourde peut devenir sonore. Les voyelles environnantes se prononçant avec vibration des cordes vocales, celles-ci ne cessent pas de vibrer au cours de l'articulation de la consonne intervocalique. En français il n'y a que le mot *second* et les mots à -x- intervocalique précédé du *e* qui subissent cette accommodation double: *second* [sœ'gõ] > [zgõ], *examen* [egza'mẽ].

## VII. INTONÈMES FRANÇAIS

L'*intonème* c'est un fait intonatif à valeur fonctionnelle renseignant sur l'état du procès du langage. Par exemple, un intonème descendant marque l'achèvement et on le note par une flèche descendante: *il partira.*

La mélodie ou ligne musicale implique des variations de hauteur tonale qui affectent les syllabes successives de la phrase.

La mélodie est considérée comme l'élément prosodique qui joue le rôle primordial dans la formation du message parlé. C'est par la mélodie que les mots, unités de la langue, acquièrent la qualité de phrases ou d'éléments de phrase et deviennent des unités du discours. L'importance de la mélodie est telle qu'elle détermine souvent, à elle seule, la valeur syntaxique (traite des relations entre les mots dans le discours, à l'intérieur d'une phrase) et sémantique (étude du langage du point de vue du sens: polysémie, synonymie, changements de sens, etc.) d'une phrase.

Par exemple, la phrase constituée du mot *MA-gni-fique !* effectué d'un ton aigu sur la première syllabe, puis d'une descente progressive avec une chute marquée de la voix sur la dernière syllabe – on peut interpréter la manifestation d'un sentiment sincère d'admiration.

Une montée de la voix dans le même mot *ma-gni-FIQUE !* de la première à la dernière syllabe marque la surprise. Tandis que la mélodie en courbe circonflexe *ma-GNI-fique !* révélera le scepticisme ou le désaccord du locuteur, c'est-à-dire le sens contraire à celui que le mot *magnifique* est censé exprimer.

Le rôle exceptionnel de la mélodie apparaît surtout en français parce qu'un autre élément prosodique, l'accent, concourt moins à l'organisation de la phrase en raison de sa place fixe et de son intensité relativement faible.

Les fonctions de la mélodie sont multiples, elles peuvent être classées en 4 catégories: *fonction distinctive, fonction démarcative, fonction culminative ou contrastive, fonction expressive.*

*La valeur distinctive de la mélodie* se manifeste par le fait qu'elle participe à la différenciation de la valeur communicative des unités plus grandes que les mots. Par exemple, un niveau et une pente de la chute mélodique plus

marquée contribuent à la transformation d'une phrase énonciative en phrase impérative.

*Le rôle démarcatif de la mélodie* devient surtout important en cas d'ambiguïté syntaxique qu'on retrouve, par exemple, dans cette phrase: *la belle ferme le voile* – il s'agit d'une belle jeune fille qui baisse le voile pour cacher son visage quand on prononce : *la 'BELLE ferme le 'VOILE*. Il s'agit de campagne qui cache un certain "lui" quand on prononce : *la belle 'FERME le 'VOILE*.

Donc c'est la prosodie seule, partie de la phonologie qui étudie le ton, l'intonation, l'accent et la durée, qui permet de comprendre correctement.

*La fonction culminative* ou contrastive établit une hiérarchie entre les unités successives de l'énoncé sans modifier toutefois son contenu. Par exemple:

*Je viens d'apprendre|que son père|a acheté une maison|près de Paris.*

*Je viens d'apprendre|que son père| a acheté une maison| près de Paris.*

*Je viens d'apprendre|que son père|a acheté une maison|près de Paris.*

*Je viens d'apprendre|que son père|a acheté une maison|près de Paris.*

En détachant telle ou telle unité de la phrase par une brusque rupture mélodique et faisant de cette unité le centre d'attention, on fait varier la hiérarchie des unités.

*La fonction expressive* se révèle dans la possibilité de rendre les moindres nuances de sens, émotionnelles ou modales (intonation, modes, mots intercalés).

La fonction expressive est considérée comme une des plus importantes parmi les fonctions de la mélodie.



## VIII. UNITÉS MÉLODIQUES DU FRANÇAIS

Les éléments musicaux du langage constituent un système tout aussi cohérent que celui de phonèmes.

La description des unités mélodiques d'une langue se fait à la base des traits pertinents dégagés par l'analyse et la synthèse de la parole. Parmi ces traits pertinents on cite *la direction de ton, le niveau ou le registre de ton, la forme de la courbe mélodique.*

On distingue deux types de tons principaux : *les tons statiques ou stables et les tons mélodiques ou infléchis.*

Les tons statiques sont ceux pour lesquels la voix reste fixée à une certaine hauteur pendant toute la durée de leur émission. Schématiquement c'est une ligne monotone ou plate.

Les tons infléchis sont ceux pour l'émission desquels la hauteur de la voix évolue entre deux ou plusieurs niveaux. Les tons infléchis se divisent en simples (montant ↗, descendant ↘) et complexes (montant-descendant ↗↘, descendant-montant ↘↗, montant-descendant-montant ↗↘↗, etc.).

Il est à noter que le français utilise beaucoup plus fréquemment les tons statiques, ce qui s'explique par son caractère tendu. L'emploi des tons complexes se limite en français au langage expressif.

La notion de *niveau* ou de *registre* aussi indispensable pour la description phonologique de la mélodie. On peut distinguer quatre niveaux ou registres dans la parole non-expressive:

*Question* = 4<sup>e</sup> niveau, registre aigu;

*Continuité* = 3<sup>e</sup> niveau, registre infra-aigu (*haut*);

*Phrase énonciative* = 2<sup>e</sup> niveau, registre médium;

*Finalité* = 1<sup>e</sup> niveau, registre grave.

Le niveau 2 est celui du fondamental de la voix. C'est là que commence une phrase énonciative. A partir de ce niveau de référence on peut dégager le niveau 1 de finalité, le niveau 3 de continuité et le niveau 4 de question.

Pour la parole expressive il convient d'ajouter le niveau 5 (registre suraigu) et le niveau 0 (registre infra-grave).

Une des recherches les plus importantes sur la fonction des unités mélodiques du français reste celle de P. Delattre "Dix intonations de base". Il attribue à ces unités le nom d'intonèmes en soulignant de cette façon le rôle qui joue la mélodie dans l'intonation de la phrase.

La technique des oppositions a permis à Delattre de relever dix intonations de base réduites à 7 intonèmes: *la finalité* (niveau 2-1), *la continuation mineure* (niveau 2-3), *la continuation majeure* (niveau 2-4), *la parenthèse* (niveaux 1-1, 2-2, 3-3, 4-4), *la question* (niveau 2-4), *l'exclamation et le commandement* (niveau 4-1), *l'implication*, liaison de deux propositions par *si, alors*, c'est le niveau 2-4.

Par exemple :

*Prenez place* (commandement 4-1). *Messieurs-dames* (parenthèse basse 1-1)! *Le spectacle* (continuation mineure 2-3) *qu'on vous offre* (continuation majeure 2-4) *est unique* (finalité 2-1). *Vous avez peur* (question 2-4), *mademoiselle* (parenthèse haute 4-4)? *Mais voyons* (exclamation 4-1)! *Où allez-vous* (interrogation 4-1)? *Restez donc* (implication 2-4).

Si le rôle de la continuation mineure a pour fonction essentielle de réunir plusieurs unités des phrases, la continuation majeure a pour fonction essentielle de réunir plusieurs unités élémentaires en une unité complexe. Les constructions comme celles qui suivent, font bien sentir ce rôle.

Par exemple:

*Puisque les Durant (2-3) sont arrivés (2-4), invite-les.*

*Puisque les Durant (2-3) sont arrivés (2-3) avant la nuit (2-4), invite-les.*

*Puisque les Durant (2-3) sont arrivés (2-3) avant la nuit (2-3) sans leurs enfants (2-4), invite-les.*

## A. STRUCTURES MÉLODIQUES DE LA PHRASE

On distingue, selon l'objectif de communication, quatre types de phrase: *énonciative, interrogative, impérative et exclamative.*

*Les phrases énonciatives* se terminent par une descente mélodique: la voix baisse sensiblement à la fin de l'énoncé. Elle se présente composée de deux parties mélodiques: l'une montante, l'autre descendante avec un point culminant et une rupture nette entre elles. Par exemple: *Il est ambitieux* ↑, *c'est normal* ↓.

*Les phrases interrogatives* ou l'interrogation peut être exprimée par divers

moyens: soit par l'inversion syntaxique ou la tournure interrogative *est-ce que*, soit par l'intonation seule ou la combinaison de tous ces procédés. Par exemple: - *Aimez-vous dessiner ?* ou - *Est-ce que vous aimez dessiner ?* ou - *Vous aimez dessiner ?* Ici l'interrogation porte sur le prédicat ou sur l'ensemble de la phrase.

Si l'interrogation porte sur un autre élément de la phrase (question partielle), elle est aussi marquée par différents procédés, tels sont des mots interrogatifs auxquels s'ajoutent l'inversion ou la tournure interrogative *est-ce que*. Par exemple: - *Où allez-vous ?* - *Où est-ce que vous allez ?*

L'évolution de l'interrogation en français est marquée par la tendance à conserver l'ordre direct des mots.

Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle le français utilise les structures interrogatives introduites par la tournure *est-ce que*. Pourtant ce type de phrases interrogatives cède la place à une autre structure, celle à syntaxe énonciative qui se répand de plus en français moderne.

Dans les phrases interrogatives où l'ordre direct des mots est respecté, la mélodie se présente comme le procédé primordial. Le caractère interrogatif de la phrase se manifeste par la montée brusque et rapide du ton sur la dernière syllabe, les syllabes précédant la finale étant prononcées sur un ton plus ou moins uni mais plus élevé que dans les phrases énonciatives.

Ce qui diffère encore les phrases énonciatives et interrogatives ayant la même structure sémantico-syntaxique c'est le débit plus accéléré qu'on observe dans les phrases interrogatives.

La question partielle c'est la question représentée par des phrases avec des mots interrogatifs *que*, *quand*, etc. Ce type de phrases interrogatives est marqué par une courbe mélodique descendante, le sommet de hauteur se trouvant sur le mot interrogatif. Par exemple: *OÙ allez-vous ?*

La même courbe mélodique caractérise les phrases interrogatives qui contiennent la tournure interrogative *est-ce que*. Par exemple: *Quand est-ce que vous partez ? Pourquoi est-ce que vous m'avez appelé ?* Il arrive toutefois que le centre d'interrogation se dédouble entre le début et la fin de la phrase, alors la structure mélodique s'en ressent tout de suite; elle contient deux sommets de hauteur, l'un à l'initiale, l'autre à la finale de la phrase.

Les phrases impératives est le type communicatif à la structure syntaxique débutant par le verbe à l'impératif. Par exemple: *Attendez un instant !*

La phrase impérative exprime un ordre et descend depuis la première syllabe du verbe jusqu'à la fin de la phrase, ce qui correspond à l'intonème

de commandement de P. Delattre. Si la phrase contient plusieurs ordres, chaque groupe peut être considéré comme une impérative isolée ou bien l'ensemble peut être envisagé comme une énonciative. Par exemple: *Mets ton manteau*↓, *va chez le boulanger*↓, *prends une baguette*↓ ! ou *Mets ton manteau*↑, *va chez le boulanger*↑, *prends une baguette*↓ !

Lorsqu'une phrase exclamative contient un mot exclamatif (*Que c'est amusant* !), c'est sur ce mot que porte toute l'énergie affective et le reste de la phrase se réalise sur un ton descendant. L'accent d'insistance (qui met en relief une syllabe: *inCROYable* !) apparaît comme une marque pertinente des phrases exclamatives de ce type.

La phrase exclamative peut avoir deux centres d'exclamation, l'un sur le mot exclamatif, l'autre sur la syllabe finale. Dans ce cas la courbe mélodique reçoit une forme descendante-montante.

P. Léon estime que l'exclamation s'exprime par n'importe quel type de phrases (affirmation, question, etc.) si le ton passe par le niveau 5 (suraigu). Par exemple, la mélodie peut monter jusqu'au suraigu dans différents points: *Et (5) vous (4) en (3) ven- (2) -dez (1) !* ou *Et (4) vous (5) en (3) ven- (2) -dez (1) !* ou *Et (2) vous (3) en (4) ven- (4) -dez (5) !* (à regarder d'autres exemples dans les annexes).

La mélodie, tout en jouant un rôle primordial dans l'organisation de la phrase, est toujours accompagnée de variations des autres moyens prosodiques (durée, intensité) afin d'exprimer la valeur communicative de base et des nuances de sens très subtiles.

## IX. ACCENTUATION EN FRANÇAIS

Le français connaît plusieurs types d'accents. Ce sont l'accent rythmique (syn. accent final), l'accent d'insistance émotionnelle, l'accent d'insistance logique, l'accent secondaire.

*L'accent rythmique* est un accent le plus important; il frappe la dernière syllabe du groupe (d'une unité accentuelle). L'accent rythmique sert à diviser la phrase française en unités accentuelles pour établir leur nombre et à rendre la phrase organisée et intelligible, donc, c'est un accent démarcatif et organisateur.

L'accent rythmique n'affecte pas la dernière syllabe du mot plutôt celui du groupe parce que le mot sur le plan phonétique n'est pas considéré comme une unité. C'est seulement sur le plan lexicale ou grammatical que le mot peut être considéré comme une unité. Ainsi, au niveau de cette dernière syllabe, c'est la voyelle qui reçoit l'accent. C'est pourquoi elle prend de plus en plus d'ampleur, c'est - à - dire elle devient plus longue.

En parlant de cet accent on peut constater qu'il est de nature vocalique et en même temps il est quantitatif, c'est - à - dire il s'agit de la longueur de la voyelle affectée par l'accent rythmique par rapport à l'inaccentuée.

*L'accent d'insistance émotionnelle* (syn. accent consonantique ou d'insistance affective) affecte les mots et les groupes de mots qui par eux-mêmes sont de nature émotionnelle. Par exemple : *c'est magnifique ! c'est terrible !*

Les émotions qui sont mises en valeur par l'accent d'insistance émotionnelle peuvent être de nature différente; cela peut aller de la colère à la tendresse.

Le plus souvent l'accent d'insistance émotionnelle frappe la première consonne du groupe ou du mot. Donc, il se révèle que cet accent est de préférence un accent consonantique frappant la consonne initiale. Par exemple : *c'est 'terrible !* La syllabe accentuée double de sa longueur habituelle.

Si le groupe ou le mot qui devraient en principe être affectés par l'accent d'insistance émotionnelle commence par une voyelle alors c'est la consonne

de liaison ou de l'enchaînement qui en reçoivent tous les points. Par exemple : *mais c'est affreux !*

En cas où la consonne n'existe pas, la personne qui veut mettre en relief l'accent d'insistance, peut donner un coup de glotte, c'est-à-dire prononcer avec plus d'énergie.

L'accent d'insistance est un élément très important de la langue; tout message oral, spontané est soumis à la mise en valeur de l'accent d'insistance.

Le rôle d'accent d'insistance logique consiste en ce qu'il doit mettre en relief certains passages du message oral pour que l'individu qui est chargé de communiquer ce message mieux compris par l'interlocuteur. On l'utilise dans des conditions bien déterminées, quand il s'agit d'opposer certaines notions ou de renforcer l'intensité d'un mot significatif tels que les adverbes d'intensité, les adjectifs numéraux, mettre en relief une énumération quelconque. Il a pour effet de mettre en valeur la notion, avec le souci de définir, de distinguer, de caractériser.

L'accent logique est d'autant plus fort qu'il affecte la première syllabe du mot – porteuse d'un accent supplémentaire et quand il coïncide avec l'accent secondaire caractérisant toute syllabe impaire du groupe accentué. La voyelle de la syllabe accentuée augmente en durée et en hauteur, mais surtout en intensité.

Le français connaît une alternance accentuelle qui forme le rythme particulier de la phrase. Le principe d'alternance caractérise l'emploi de *l'accent secondaire* dans la langue.

Les syllabes accentuées et inaccentuées se succèdent dans la chaîne parlée. Toute syllabe impaire à partir de celle qui porte l'accent final est affectée d'un accent secondaire. Les syllabes impaires à partir de la fin du groupe accentuel sont légèrement mises en relief, soit par le ton, soit par la force ou la durée, soit par tous les trois à la fois. Par exemple : *le tribu'nal*. Donc, l'accent secondaire, sa fonction consiste à mettre en valeur la mélodie ou niveau des syllabes dans le cadre des groupes rythmiques.

## X. ASPECT PHONOSTYLISTIQUE

Le langage humain, comme moyen de communication, n'est pas homogène. Il varie en fonction des circonstances de communication, de la nature des rapports entre les interlocuteurs, des intentions du sujet parlant et de son attitude envers celui à qui il s'adresse aussi bien qu'envers le message transmis. Le langage n'est pas le même à la tribune, au bureau, dans la rue, etc.

La phonostylistique actuelle étudie la variation des moyens phonétiques dans divers types et genres d'énoncés oraux en concordance avec la situation de la communication.

Comme les styles en général sont le résultat d'un choix entre les moyens phonétiques d'une langue et reflètent l'une des variantes de la norme d'orthoépie.

On présente de nombreuses classifications des styles de prononciation, mais la différenciation phonostylistique du français oral pose encore beaucoup de problèmes. Mais on peut admettre la classification renfermant trois styles : *recherché* ou *soutenu*, *moyen*, *familier*.

*Le style recherché* c'est le discours solennel, prononcé devant un auditoire qu'on essaie de convaincre, d'impressionner ou de toucher. C'est le discours de meeting, de cérémonie, d'anniversaire, etc.

Nous voulons indiquer les caractéristiques propres à ce style : c'est la prononciation distincte des voyelles et des consonnes (dans les syllabes inaccentuées également); c'est le maintien d'un grand nombre de [ə]. Lorsque le ton se fait très solennel, on prononce tous les [ə] possibles. Comme la détente consonantique de mot est très nette, les [ə] apparaissent à la fin des mots. Par exemple : *monde*, *tumulte*, *homme*, etc.

Le nombre de liaisons augmente considérablement. Les liaisons facultatives sont réalisées, sans parler des liaisons obligatoires. Par exemple : *je dis\_ encore*, *nous sommes\_ obligés*, etc.

Comme le débit est ralenti, on trouve un nombre assez élevé de pauses inhabituelles, inattendues, expressives qui contribuent à mettre en relief des mots ou des groupes de mots. Par exemple : *Je suis infiniment touché | que*

*le gouvernement et la municipalité | me donnent l'occasion | de m'adresser|directement | aux habitants de notre capitale.*

Le rythme se trouve fortement influencé par un grand nombre d'accents d'insistance qui frappent les syllabes initiales des mots : "*obscurés et "accessoires, "toute entière, "le président, faire "renaître, etc.*

Parmi d'autres moyens d'insistance on peut citer la prononciation syllabique des mots. Par exemple : *de-la-par-ti-ci-pa-tion* .

La mélodie varie aussi; la continuation est réalisée avec un ton descendant et la finalité par contre, avec une mélodie ascendante. Par exemple : *Je↑ dis encore une fois↓, que↑ si les chefs de l'insurrection↓ veulent discuter avec l'autorité avec les autorités↓, des conditions de la fin des combats↓, ils peuvent le faire↑.*

*Le style moyen* caractérise une prononciation sans recherche et sans familiarité qui reflète dans son ensemble la norme orthoépique. C'est la conversation soignée officielle, le langage employé à l'école ou à l'université.

Le style moyen est représenté dans la prononciation des présentateurs de la radio et de la télévision. C'est la prononciation de la lecture normale, non théâtrale.

Les caractéristiques propres à ce style sont les suivantes. L'articulation des voyelles et des consonnes est nette dans la position accentuée. Dans les syllabes inaccentuées la distinction des voyelles *e – ε, o – ɔ, ø – œ* est moins nette, elles deviennent moyennes surtout dans une simple conversation.

Un grand nombre de *ə* est omis; bien souvent le *ə* ne se prononce pas. Il se maintient à la rencontre de 3 consonnes, mais à la rencontre de 2 consonnes il est omis. Par exemple: *vous n'pouvez pas vous imaginer; dès l'départ; on vous demand'ra; etc.*

L'assimilation consonantique est très fréquente et les liaisons facultatives ne se font pas. Par exemple: *nous sommes | obligés; je dois | ajouter; c'est | un garçon difficile.*

Le débit est plus rapide – la vitesse de la parole peut varier suivant le contenu de l'énoncé vu la situation de la communication: les pauses apparaissent là où l'on hésite, où l'on répète les mots, où l'on allonge les voyelles. Par exemple:

*Nous avons besoin de...jeunes ingénieurs;*

*Oui mais....c'est pas tellement du journalisme qu'on vous demandera;*

*Et le....le reste du temps elle dissipe ses camarades.*



Les accents sont assez réguliers. Par exemple:

*J'ai 'fait ma li'cence et en'suite j'ai sui'vi les 'cours pour d'voir mon di'plôme de traduc'trice professio'nnelle.*

La mélodie suit la ligne normale utilisant 4 niveaux de ton: continuation, finalité, l'interrogation, l'exclamation. Mais le ton peut varier, être modifié pour traduire l'argumentation, l'hésitation, le doute, etc. Le ton peut monter vers la fin de la phrase. Par exemple: *Je vous propose cela comme un premier projet* ↑. *En gros, bon, vous iriez là-bas par avion* ↑. *Il n'y a pas de problèmes* ↑.

*Le style familier* caractérise une prononciation employée dans un entretien en famille, entre amis, etc. Le langage est spontané, le débit rapide, l'expressivité est élevée.

L'articulation est relâchée. La chute du ə est extrêmement fréquente dans le langage familier. Par exemple: *Il faut qu(e) j(e) r(e)garde; d(e)mandez-lui*, etc. Il peut tomber dans des conditions où les autres le respectent, par exemple, au début du groupe rythmique : *j'suis prof'sseur*. La chute crée des groupements consonantiques inhabituels. Par exemple celui de trois consonnes: *il faut qu'j'r'parte; un'p'tite fille*, etc.

Dans le groupe de deux consonnes il tombe toujours: *tu peux v'nir; c'est un peu l'problème; un projet d'fin d'études*, etc.

On a souvent besoin, dans la conversation, de mettre en relief une idée, de souligner un mot soit pour des causes logiques, soit pour des raisons affectives. L'espèce d'accent de mise en relief porte le nom d'accent d'insistance. Le ə se maintient après cet accent. Par exemple : *Alors là, je t'assure, là je peux affirmer*, etc.

Ce qui caractérise surtout le langage familier au niveau d'articulation c'est la chute des voyelles et des consonnes. Par exemple : *tu as* [ta], *ils ont dit* [zōdi], *on a parlé* [naparle], *mais enfin* [māfē], *mais alors* [malɔr], *c'est impossible* [stēposibl], etc.

Les consonnes du français familier sont aussi sujettes à la réduction. On fait tomber les consonnes *r* et *l* pour alléger des groupements consonantiques. Il s'agit en premier lieu des groupes *tr*, *br*, *bl*, *pl*, etc. où la chute des sonantes est provoquée par leur position finale, donc faible: *votre fille* [vɔt'fij]; *des autres élèves* [dezodzɛlɛ:v], *quelque chose* [kɛk'oz], etc.

Il est à noter que la chute des voyelles provoque la formation de nombreux groupements consonantiques, à l'intérieur desquels les consonnes

sont sujettes à de diverses assimilations: *absolument* [apsɔlymã]. L'assimilation des consonnes en opposition [t]-[d], [k]-[g], [p]-[b] a pour effet de créer une géminée: *peu de travail* [pøttra'vaj], *sur notre dos* [syrɔd'do].

Il y a la tendance à supprimer un très grand nombre de liaisons facultatives: *je suis allée* [ʃsyiale]; *je suis assez embêté* [ʃsyiasẽbẽ'te].

Le débit est rapide, l'articulation est accélérée, la fréquence des pauses et des phénomènes d'hésitations qui modifient le rythme de la phrase est considérable.

## XI. VOCABULAIRE

**ACCENT** m : phénomène prosodique qui en français porte sur la dernière syllabe accentogène d'un groupe syntaxique par une augmentation de sa durée et de son intensité.

**ACCENT** m **D'INSISTANCE ÉMOTIONNELLE** ( syn. accent consonantique) : affecte les mots et les groupes de mots qui par eux mêmes sont de nature émotionnelle (par ex. : *c'est magnifique; c'est terrible*, etc.).

**ACCENT** m **D'INSISTANCE LOGIQUE** : il met en relief certains passages du message oral pour que l'individu qui est chargé de communiquer ce message soit mieux compris par l'interlocuteur.

**ACCENT** m **RYTHMIQUE** : frappe la dernière syllabe du groupe et sert à diviser la phrase en unités accentuelles pour établir leur nombre et rendre la phrase organisée.

**ACCENT** m **SECONDAIRE** : frappe toute syllabe impaire à partir de celle qui porte l'accent du groupe. Les syllabes impaires à partir de la fin du groupe accentuel sont légèrement mises en relief, soit par le ton, soit par la durée ou la force, soit par tous les trois à la fois ( par ex. : *le tri bu nal* ).

**ACCOMMODATION** f : changement que subissent les consonnes qui se trouvent en contact immédiat avec les voyelles et inversement (par ex. : *t* devant *i* est plus ou moins mouillé). L'accommodation est toujours partielle vu le caractère fort différent de ces classes de phonèmes.

**AFFRIQUÉE** f : articulation unique qui comprend une phase occlusive et une phase constrictive (lit. c, dž, č, etc.).

**AIGU** : d'une fréquence élevée, haut dans l'échelle tonale (sons).

**ALLOPHONE** m : formes variables que peut prendre un même phonème. On parle aussi de variantes.

**ASSIMILATION** f : différentes sortes de changements dont un son est susceptible d'être affecté quand il subit l'influence d'un son voisin; en particulier, modification d'une consonne en contact immédiat d'une autre. L'assimilation se fait entre deux sons du même ordre, soit entre consonnes, soit entre voyelles.

**ASSIMILATION f RÉGRESSIVE (ANTICIPANTE)** : celle qui se fait d'avant en arrière; un son assimile un autre qui le précède (par ex. : *abstrait* [aps'trɛ]).

**ASSIMILATION f PROGRESSIVE** : celle qui se fait d'arrière en avant (par ex. : *subsister* [sybzis'te]).

**ASSIMILATION f PARTIELLE** : celle qui affecte une des caractéristiques du phonème.

**ASSIMILATION f TOTALE** : celle qui affecte toutes les caractéristiques du phonème.

**COMMUTATION f** : remplacement dans un mot d'une tranche phonique par une autre attestée dans la même langue, de façon à obtenir un autre mot de la langue. Cette opération est destinée à dégager les phonèmes d'un parler.

**DÉBIT m** : rapidité plus ou moins grande avec laquelle on parle.

**DILATION f** : transfert à distance de certaines caractéristiques d'un son à un autre son.

**DIPHONGUE f** : voyelle complexe dont le timbre se modifie au cours de son émission (en lit. ai, ei, etc.). Par exemple, en français on appelle deux lettres (ai, oi, etc.) notant un phonème et se prononçant comme une voyelle simple des fausses diphtongues ou des semi-consonnes.

**DISSIMILATION f** : deux phonèmes identiques se trouvant à distance; un des phonèmes change de nature.

**DORSAL** : désigne une articulation réalisée avec la participation du dos de la langue.

**DURÉE f** : temps pendant lequel doit être maintenu un son.

**ÉCHANTILLON m** : petite quantité d'information, exemple représentatif qui donne une idée de l'ensemble.

**FINALITÉ f** : caractère de ce qui tend à une fin.

**GÉMINATION f** : état de ce qui est disposé par paires. Le redoublement d'une consonne : par ex., dans *grand(e) découverte*. Après disparition du *e* muet la coupe syllabique tombe entre les deux *d*.

**GRAVE** : d'une fréquence peu élevée, bas dans l'échelle tonale.

**HARMONISATION VOCALIQUE f** : influence à distance du timbre d'une voyelle sur une autre voyelle. C'est un cas particulier de la dilation : *ébène* > *ébéniste*.

**HOMOGÈNE** : de la même nature, formé d'une même substance.

**OCCLUSION** f : fermeture momentanée en un point quelconque du canal vocal. Une *occlusive* est une consonne dont le bruit caractéristique est produit de cette manière.

**IMPLICATION** f : suggestion de quelque chose que le locuteur ne dit pas expressément (par ex., par l'intonation).

**INFLÉCHI** : légèrement courbé.

**INFRA-** : du lat. *infra*, «au-dessous, plus bas».

**INTONÈME** m : fait intonatif à valeur fonctionnelle renseignant sur l'état du procès ; un intonème descendant marque par ex., l'achèvement et on le note par une flèche descendante : *il partira.*↓

**MÉLODIE** f : implique des variations de hauteur tonale qui affectent, de diverse façon, les syllabes successives de la phrase.

**MISE f EN RELIEF** : fait d'accentuer.

**ORTHOÉPIE** f : définition des règles d'une prononciation choisie comme norme à l'intérieur d'un système donné.

**PAIRE f MINIMALE** : couple de deux termes différents qui ne s'opposent sur le plan du signifiant que par un élément, comme *mère* et *père*. La recherche des paires minimales est un moyen de mettre en évidence des phonèmes.

**PALATALE** : se dit d'une consonne ou d'une voyelle qui a son point d'articulation situé dans la région du palais dur (par ex., le [j] de *fil*le ou le [i] de *ici*).

**PARENTHÈSE** f : trait démarcatif, insertion dans une phrase, un discours, d'un développement accessoire : *On annonça (et chacun s'en doutait) que le vainqueur ne viendrait pas.*

**PAROLE** f : utilisation, mise en acte du code qu'est la langue par les sujets parlants, dans les situations concrètes de communication. Langue et parole, code et message.

**PERTINENT** : qui joue un rôle fonctionnel.

**PHONÈME** m : unité phonique abstraite qui n'a pas de sens par elle-même mais joue un rôle dans la distinction de mots différents.

**PHONOLOGIE** f (synonyme : phonétique fonctionnelle) : étude des phonèmes, du point de vue de leur fonction dans une langue donnée et des relations d'opposition qu'ils ont dans le système des sons de cette langue.

**RÉFÉRENT** m : segment de la réalité, vraie ou fictive, auquel renvoie un signe. Le référent est de toute façon extralinguistique.

**REGISTRE m DE LANGUE** : niveau intonatif.

**ROULÉ** : indication, du point de vue auditif du *r* réalisé à l'aide de la pointe de la langue.

**RUPTURE f MÉLODIQUE** : changement brusque de la mélodie.

**SÉMANTIQUE f** : qualifie ce qui est lié au sens.

**SENSUALISME m** : système philosophique d'après lequel toutes les idées proviennent des sensations.

**SIGNIFIANT m** : organisation formelle d'un signe, qui peut être phonique ou graphique.

**SIGNIFIÉ m** : contenu d'un signe évoqué par son signifiant. Le signifié est une abstraction qui ne retient que certaines propriétés des référents avec lesquels il ne se confond pas.

**SONANTE f** : consonne caractérisée par un important phénomène de résonance : *n, m, r, l* sont des sonantes.

**SPECTROGRAMME m** : tracé représentant le spectre acoustique d'un signal obtenu à l'aide d'un analyseur dit spectromètre.

**SYLLABE f** : unité phonique comprenant obligatoirement une voyelle accompagnée éventuellement de consonnes. Une syllabe terminée par la voyelle est dite ouverte. Une syllabe terminée par une ou plusieurs consonnes est dite fermée.

**SYNTAGME m** : groupe de mots qui se suivent et forment une unité fonctionnelle et sémantique dans une phrase.

**UVULAIRE** : qualifie une articulation réalisée avec la participation de la luette (ou uvule).

**TON m** : degré de hauteur, intensité ou timbre de la voix.

**TRAIT f DISTINCTIF** : particularité phonétique dont la combinaison permet de distinguer un phonème d'un autre phonème d'une même série (par ex., c'est la sonorité qui distingue *b* et *p*).

**VARIANTE f** : au sens général, réalisation d'un phonème. Il y a des variantes combinatoires (conditionnées) et des variantes individuelles (libres, expressives). Le *r* de *libre* est sonore, celui de *litre* ne l'est pas, ce sont des variantes combinatoires liées à la sonorité de *b* et à la non-sonorité de *t*. Le *r* de *libre* peut être roulé ou grasseyé (le contraire de roulé) : ce sont des variantes individuelles.

**VARIANTE f COMBINATOIRE** : il s'agit des variantes d'un phonème (par ex., *k* palatal "qui" et *k* vélaire "coup"); dans ce cas le choix est déterminé automatiquement par le contexte vocalique.

**VÉLAIRE** : désigne une articulation réalisée au niveau du voile du palais.  
**VOCALISATION** f : passage d'une sonante à une voyelle.

## XII. ANNEXE

### Extrait de l'Europe galante, de Paul Morand

La nuit' tombe plus vite' que je n'aurais cru. Je n'ai pas l'habitude' de ces phares américains, qui tournent comme des yeux. Nous crevons. Je change ma roue', en y laissant mes ongles. On dîne au Mans. Nous n'arriverons pas à Paris' avant minuit. Et pourtant' ne dois-je pas repasser le Plaisir et la Douleur' avant demain?

La lune' a disparu. Maintenon...'Rambouillet'. Je mets toute l'avance'; la voiture craque', bondit aux caniveaux', le pare-brise gémit', les portières tremblent. Aux virages' le pont arrière se plaint'; drôle d'odeur'; j'avais oublié de desserrer les freins. J'allume' : nous sommes dans la forêt; nous roulons à cent vingt'; avec ces sacrés moteurs modernes' on n'entend rien', on ne se rend pas compte de la vitesse; de chaque côté de la route' les arbres' font comme un coup de bâton' qui vous manquerait de peu' et vous passe aux oreilles'. Des lapins. Saint-Cyr'.....les pavés.....un claquement sec' du côté des ressorts. Je n'arrête pour si peu', sinon' je n'aurai plus le temps' de revoir' les sensualistes anglais.

Voici' la côte de Picardie. || Il est deux heures du matin. || Comme les autos' sont nombreuses...|| Elles allument' et éteignent leurs phares. || On dirait' une sorte de conversation lumineuse. || On voit passer sous les feuilles', des ombres', des couples. Des moustiques se heurtent, les rayons lumineux roulent, s'abattent, puis la nuit, de nouveau, fauche tout. Nous traversons' les bois de Saint-Cloud; des Citroën' nous escortent, nous longent, frôleuses; des femmes' se penchent; une grosse conduite intérieure' nous dépasse, prend la file, siffle' comme pour nous montrer le chemin.

Les signes :

| – un arrêt

||- un arrêt prolongé

└ – un plan bas

┐ – un plan haut

– - l'égalité des syllabes



**Le premier paragraphe** – suite rapide de phrases courtes et sèches, indiquant un mouvement vif. Division de la phrase en groupes rythmiques nets.

La première phrase, très affirmative, sera prononcée sur un ton moyen. L'accent sur le substantif sujet : *la nuit*, le verbe et ce qui le suit formant la partie descendante de la phrase.

La deuxième phrase sur un ton sec : c'est une réflexion personnelle. L'incident immédiat : *nous crevons*. L'action précise, puis une phrase courte : *on dîne au Mans*. Une nouvelle réflexion personnelle, teintée de regret. La phrase plus longue, dite comme une conclusion, et donnant la première touche de sentiment.

Il faut insister sur le jeu des voyelles très aiguës : *vite, cru, habitude, des yeux, Paris, minuit, plaisir* et des voyelles graves, surtout nasales : *tombe, tournent, crevons, change, laissant, ongles* qui donnent un rythme et précisent tout de suite le caractère du mouvement : l'action et la vitesse.

**Le deuxième paragraphe** – la combinaison habile de phrases courtes, descriptives, situant le paysage, et d'autres phrases courtes indiquant l'action, la vitesse. Ces quelques phrases, depuis *La lune a disparu* jusqu'à *tremblent* forment une ensemble. Le premier groupe : rapide, catégorique. Les arrêts très nets après *Maintenon*, après *Rambouillet* et après *avance*.

Les trois groupes suivants : *la voiture craque, bondit aux caniveaux, le pare-brise gémit*, doivent être très découpés; marquer une légère montée sur *caniveaux* et une descente sur *gémit*; plus bas *Les portières tremblent*.

La rapidité et des coupes très nettes sont présentes entre les groupes depuis *aux virages* jusqu'à *vitesse*. La montée est marquée sur *aux virages* et sur *plaint*, qui s'achève par une note assez haute; puis par des paliers en descente, placer chaque phrase courte sur un plan différent :

plan bas → drôle d'odeur  
j'avais oublié de desserrer les freins  
j'allume  
nous sommes dans la forêt

plan plus bas et très égal, comme une conclusion :

nous roulons à cent vingt

encore plus bas et comme pour soi-même :

avec ces sacrés moteurs modernes, on n'entend rien

on ne se rend pas compte de la vitesse ... |

Le mouvement est plus rapide, bien qu'il s'agisse d'un passage descriptif, depuis *de chaque côté* jusqu'à *oreilles*.

L'égalité de mesure dans les groupes suivants, décrivant le paysage qui défile : *des lapins ...Saint-Cyr...les pavés ...un claquement sec du côté des ressorts*.

Comme pour soi-même encore, mais sur un rythme toujours très vif :

je n'arrête pas pour si peu'

sinon' je n'aurai plus le temps' de revoir les sensualistes anglais.||

**Le troisième paragraphe** – plus lent que ce qui précède : phrases courtes, mais plus allongées, situant mieux le paysage et les mouvements divers; sur le plan haut on prononce Voici la côte de Picardie.|| Sur le plan bas : Il est deux heures du matin.|| Comme les autos sont nombreuses.|| Sur le plan haut : Elles allument et éteignent leurs phares. || Sur le plan bas : On dirait une sorte de conversation lumineuse.||

La description sur un ton moyen et égal jusqu'à *fauche tout*, puis reprise du mouvement. Sur le plan haut : Nous traversons les bois de Saint- Cloud ; sur le plan bas :

des Citroën      { nous escōrtent  
                          nous lōngent,  
                          frōlēuses;

sur le plan bas : des femmes se penchent.

une grosse conduite intériēure      { nous dépāsse  
  prend la fīle  
  sīffle

comme pour nous montrer le chemīn...

Le rythme de la fin est légèrement ralenti. Il faut faire attention aux mots indiquant la vitesse ou l'action : *crāque*, *bondīt*, *gēmīt*, *trēmblent*, et insister sur la voyelle finale, qui doit être tenue dans les mots : *plaint* (avec ē→), *freins* (avec ē→), *cent vingt* (avec ē→), *pavés* (avec e→), *sinon* (avec õ→). Il faut respecter l'égalité des syllabes dans : disparu, Picardie, lumineux, moustiques.

### **XIII. BIBLIOGRAPHIE**

1. Béchade H. D. Phonétique et morphologie du français moderne et contemporain. – Paris : Presses universitaires de France, 1992.
2. Carton F. Introduction à la phonétique du français. – Paris : Bordas, 1974.
3. Chigarevskaïa N. Traité de phonétique française. Cours théorique. – Moscou : Vischaïa chkola, 1973.
4. Dubois J., Lagane R. La nouvelle grammaire du français. – Canada : Librairie Larousse, 1989.
5. Léon P. R. Prononciation du français standard. – Paris : Didier, 1978.
6. Séliach A. S., Evtchik N. S. Phonétique de la langue française (cours théorique). – Minsk, 1986.

**Daiva Mickūnaitė**

Mi53 **La phonologie ou la phonétique fonctionnelle.** *Mokymo metodinė priemonė.* – Vilnius: Vilniaus pedagoginio universiteto leidykla, 2008. – 36 p.

ISBN 978-9955-20-334-6

Mokymo priemonė „Fonologija, arba funkcinė fonetika“ yra skirta aukštesniųjų kursų studentams, studijuojantiems užsienio kalbą.

Leidinyas parengtas pagal Prancūzų filologijos ir didaktikos katedros mokymo programą.

UDK 804.0(075.8)  
Mi53

Redagavo Daiva Mickūnaitė  
Maketavo Donaldas Petrauskas  
Viršelio autorė Eglė Varankaitė

SL 605. 2,25 sp. l. Tir. 150 egz. Užsak. Nr. 08-126  
Išleido Vilniaus pedagoginis universitetas, Studentų g. 39, LT-08106 Vilnius  
Spausdino VPU leidykla, T. Ševčenkos g. 31, LT-03111 Vilnius  
Kaina sutartinė